

CONSEIL ^{EMPLOYEURS}
mobilité
— SE DÉPLACER AUTREMENT —

Club mobilités


Mi Plaine
Entreprises
Association d'entreprises

13 mai 2025

 Suivez l'actu!
[sytral.fr](https://www.sytral.fr)

SYTRAL
MOBILITÉS

2.1 Covoiturage Planifié

en
COVOIT
Rendez-vous

En Covoit' Rendez-vous

- La plateforme En Covoit Rendez-vous couvre le territoire de SYTRAL Mobilités depuis janvier 2025
- Un service public de covoiturage opéré par Karos et géré par SYTRAL Mobilités, avec une incitation financière des collectivités membres.
- Quelques chiffres :

+43 000 inscrits et **3000** nouveaux usagers actifs par mois

+14 000 trajets passagers en décembre 2024

en
COVOIT
Rendez-vous



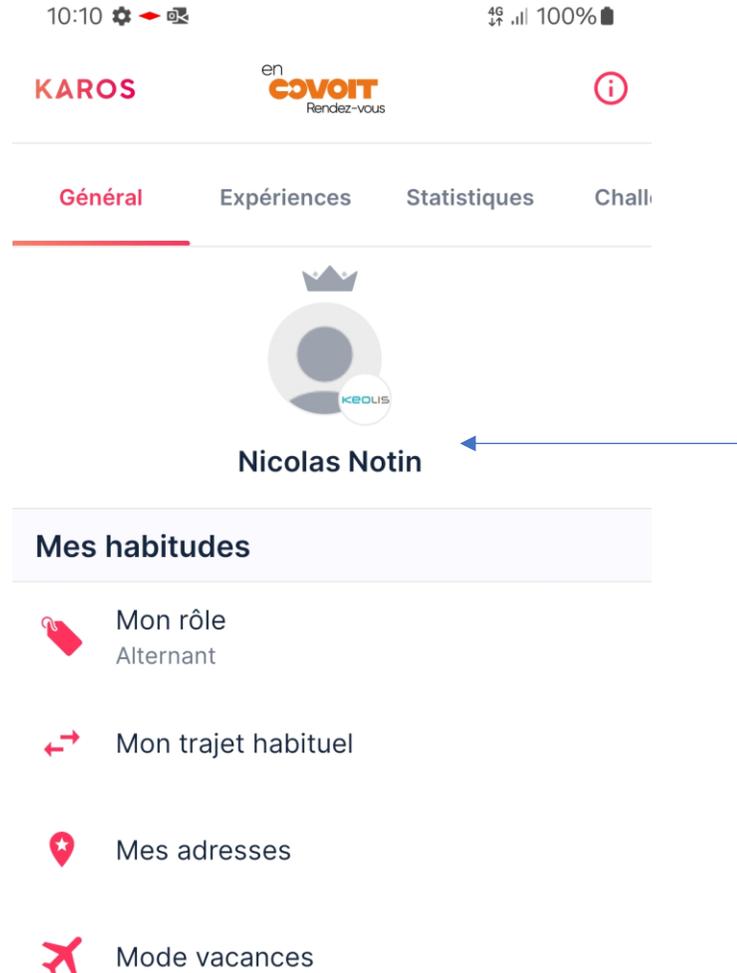
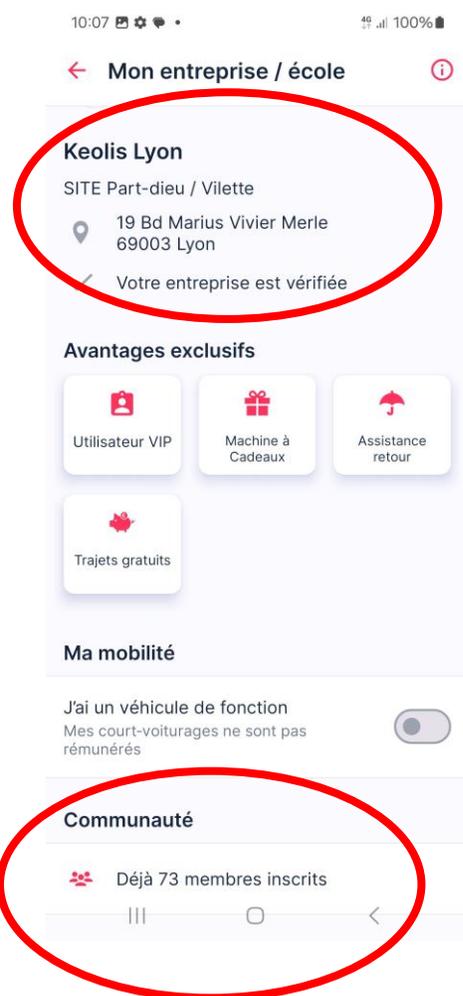
*12 collectivités membres de SYTRAL Mobilités
prenant part et finançant les trajets sur
En Covoit' Rendez-vous*

Quelles incitations au covoiturage pour quels trajets ?

Trajets entre 0 et 5 km pas de soutien de la collectivité	Le conducteur perçoit 1€ par passager
	Le passager paie 1€ par trajet
Trajets entre 5 et 20 km	Le conducteur perçoit 2€ par passager
	Le passager abonné transports en commun : gratuit
	Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet
Trajets entre 20 et 30 km	Le conducteur perçoit 2€ + 0,1€/km pour les km au-delà de 20
	Le passager abonné transports en commun : gratuit
	Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet
Trajets de plus de 30 km pas de soutien de la collectivité pour les km au-delà de 30	Le conducteur perçoit 2€ + 0,1€/km pour les km au-delà de 20
	Le passager abonné transports en commun : 0,1€/km pour les km au-delà de 30
	Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet 0,1€/km pour les km au-delà de 30

- Un soutien des collectivités pour les trajets en covoiturage compris **entre 5 et 30 km**.
- **Des incitations** en fonction des kilomètres parcourus et **la gratuité** pour les abonnés des transports en communs (*TCL, Cars du Rhône, Libellule*).
- Pour être éligible, vous devez réaliser un trajet **ayant pour origine ou destination l'une des 262 communes** des territoires d'intervention de SYTRAL Mobilités.

Covoiturage au travail : de quoi parle t'on ?



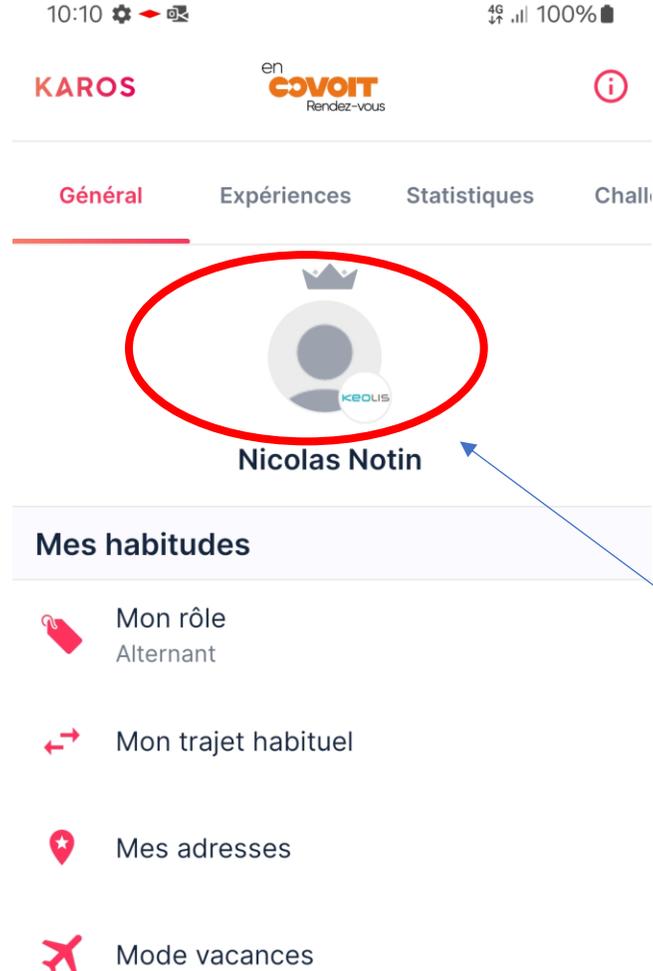
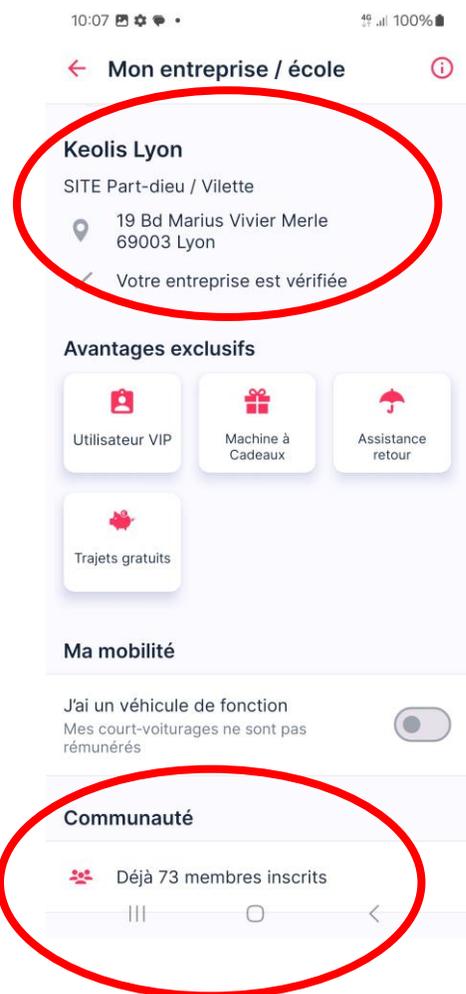
- Les entreprises / institutions / sites d'enseignements peuvent **créer gratuitement des communautés de covoiturage.**

- **251 communautés actives** sur le territoire de SYTRAL Mobilités, avec au moins un covoitureur.

Une majorité de ces communautés sont situées entre 20 et 250 salariés.

- **Un accès à 6 mois de gratuité** : pour les salariés rattachés à ces communautés employeurs.

Vision usager – Rattachement à la communauté



- **Pour les nouveaux utilisateurs** : En renseignant votre adresse de travail, l'application vous proposera automatiquement de vous rattacher à votre entreprise, avec son logo.

- **Pour les utilisateurs qui avaient déjà téléchargé l'application « Karos » avant la création de la communauté** : Il faut aller dans "Compte / Mon entreprise/école" et taper le nom de votre entreprise pour vous y rattacher.

Une fois rattaché à l'employeur, l'utilisateur verra le **logo de son entreprise** inscrit en dessous de sa photographie de profil. Il pourra également consulter **le détail des personnes rattachées** à sa communauté employeur : un bon moyen d'entrer en contact avec certains collègues pour faciliter le covoiturage.

Communautés Employeurs de covoiturage – Cas particuliers des multisites

12:18 31% 09:24 36%

← Chercher mon entreprise / école ⓘ ← Sélectionner mon site ⓘ

Nom de votre entreprise / école

Keolis Lyon

Keolis Lyon

Entreprise / école introuvable ?

Nom de votre site

SITE ALSACE LYON
23 Rue d'Alsace
69100 Villeurbanne

SITE Part-dieu / Vilette
19 Bd Marius Vivier Merle
69003 Lyon

SITE POUDRETTE
41 Rue de la Poudrette
69120 Vaulx-en-Velin

- **Je suis en employeur « multisites » :**

Au moment de la création de votre communauté employeur, vous avez la possibilité d'intégrer autant de sites que vous le souhaitez.

Pour l'utilisateur cela se matérialise comme ci-contre avec le choix de son entreprise, puis de son site de rattachement.



Le programme de sensibilisation « En Covoit Rendez-vous »

C'est quoi ?

Un programme de sensibilisation pour faire la promotion du service En Covoit' Rendez-vous au sein de votre entreprise, votre institution.

Avec la création d'une communauté interne* à l'entreprise, une page de suivi.

Pour qui ?

Tous les employeurs implantés sur l'une des 262 communes du territoire de SYTRAL Mobilités (Rhône) qui souhaitent tester le Covoiturage.

Quel coût et modalités pour l'employeur ?

- **Gratuit pour l'employeur**
- Durée: **6 mois**
- Nécessité d'un référent mobilité dans l'entreprise

• Avantages pour l'employeur :

- **1) Kit de communication** mis à disposition (affiches et flyers, mails prêts à envoyer, éléments de langage, vidéos...)
- **2) Animation sur le site employeur** pour le lancement de la communauté.
- **3) Suivi mensuel** : Données d'usage envoyées automatiquement les 6 premiers mois (puis disponible sur demande) avec nombre d'inscrits, nombre de kilomètres parcourus, bilan CO2...

• Avantages pour les salariés :

- 6 mois de gratuité lors du lancement de la communauté
- Ensuite 2 trajets offerts par jour si abonnés TCL, sinon 0,5€ par trajet
- Logo de l'entreprise sur l'appli, possibilité de covoiturer avec ses collègues

* les covoitureurs affiliés à des communautés employeurs représentent 55% des trajets réalisés.

Deux employeurs exemplaires dans la promotion du covoiturage



Villette-d'Anthon (38)

550 salariés

319 covoitureurs (communauté active depuis 3 ans)

7 covoit / salarié / mois



PassionFroid
groupe pomona

Saint-Priest

270 salariés

35 covoitureurs (communauté depuis 5 mois)

15 covoit / salarié / mois

Un formulaire à compléter pour créer votre communauté de covoiturage interne à votre entreprise

Mise en place d'une communauté de covoitureurs

Dans le cadre de l'accompagnement des démarches mobilité, les collectivités membres de Sytral Mobilités permettent aux employeurs du territoire de bénéficier d'un programme gratuit et sans engagement pour développer la pratique du covoiturage avec le service public [En Covoit Rendez-vous](#).

Cet accompagnement comprend :

- La gratuité des trajets pour les passagers pendant 6 mois, pour lever le frein financier
- Une communauté dédiée, avec le logo de l'employeur accessible sur le profil des usagers et un espace pour favoriser les liens entre les nouveaux covoitureurs d'une même institution.
- Un suivi mensuel pendant 6 mois pour l'employeur avec des données d'usage, nombre d'inscrits, nombre de kilomètres parcourus, bilan CO2

Nom de l'entreprise :
Nom à faire apparaître dans l'application :

Coordonnées du référent :

- Nom et prénom :
- E-mail :
- Téléphone :

Adresse du site :
(si plusieurs sites, merci de remplir le tableau en deuxième page)

Effectif sur site :
(si plusieurs sites, merci de remplir le tableau en deuxième page)

Date de lancement de la communauté souhaitée :

Zone d'activités :

En contrepartie, vous vous engagez à :

- Transmettre à Sytral Mobilités les coordonnées du référent mobilité de l'établissement
- Informer les personnels sur ce dispositif de covoiturage et ses atouts financiers et de lien social.
- Recevoir les e-mails d'information de Sytral Mobilité et des collectivités membres en lien avec le conseil en mobilité employeurs et les invitations aux rencontres « Employeurs et Mobilités ».

Ce document est à retourner signé à conseil-en-mobilité-employeurs@sytral.fr avec les éléments visuels suivants :

- Un logo 180x180px sans transparence
- Une bannière 1080x460px

Date :
Nom et prénom du signataire :

- 1) Transmettre les coordonnées du référent mobilité de l'établissement.
- 2) Transmettre des informations relatives à votre établissement (adresse ; effectifs ; rattachement à une ZA-ZI ou un collectif, logo de l'entreprise, etc.). Une ou plusieurs adresses possibles !
- 3) Communiquer la date de lancement de la communauté souhaitée...

Le formulaire pour créer votre communauté vous sera transmis à l'issue de cet échange.



Votre contact privilégié pour créer votre communauté !

- Ce contact vous permettra de de créer votre communauté « employeur » de covoiturage et de réceptionner le formulaire.

Contact / Communauté Employeur
Covoiturage

[conseil-en-mobilite-
employeurs@sytral.fr](mailto:conseil-en-mobilite-employeurs@sytral.fr)

2. Covoiturage dynamique



en
COVOIT
Lignes

Covoiturage dynamique : comment utiliser une ligne de covoiturage ?

Le passager se rend à l'arrêt le plus proche et renseigne sa destination dans l'application ou par SMS. Quelques minutes plus tard, un conducteur s'arrêtera pour le récupérer et l'emmener à sa destination.

Le conducteur lance l'application à son départ et sera prévenu de la présence d'un passager par les panneaux lumineux en bord de route et par une notification de l'application.

Vidéo explicative réalisée par ECOV, opérateur de la ligne de covoiturage Lane entre Bourgoin Jallieu et Lyon Mermoz, via la A43 : <https://www.lanemove.com/>

Retour d'expérience sur la ligne Lane en service depuis 2018

Chiffres clés 2024 Lane



Attractivité du service

- +3600 inscrits en 2024 (19 000 depuis le début)
- 1200 conducteurs distincts (1400 en 2023)
- 900 passagers distincts (950 en 2023)
- 400 usagers alternent entre passager et conducteur (400 en 2023)



Fonctionnement

- 30 000 traces conducteurs (39 000 en 2023)
- 29 000 trajets covoiturés (30 000 en 2023)
- 4,2 minutes d'attente en moyenne pour le passager
- 87% des passagers partent en moins de 10 min
- 2.6% de garantie départ (1.8% si on exclut les GD en - de 10 min d'attente)



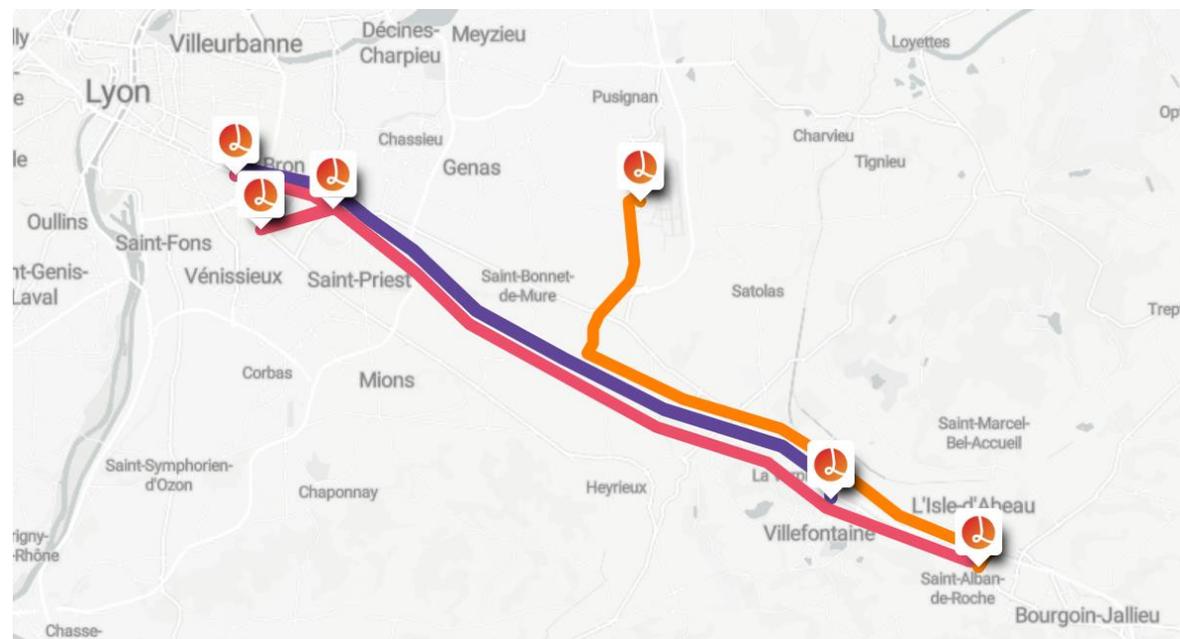
Incitations

- 58 000 € versés en partage de frais



Impacts

- 800 000 km covoiturés
- 102 tonnes de CO2 évitées
- Une communauté engagée



Lignes de covoiturage dynamiques

Un projet de réseau de lignes de covoiturage dans un large périmètre géographique dépassant SYTRAL Mobilités.

Marque du réseau : En Covoit Lignes.



Déploiement en automne 2025 dans l'est lyonnais :

- **Saint-Laurent-de-Mure <> Lyon Mermoz (par Mi Plaine)**
- **Heyrieux <> Vénissieux**

Ligne de covoiturage RD306 :

- **2** Collectivités : MDL + CCEL
- **5** communes
- **7** arrêts de covoiturage

- **2 sens** de fonctionnement :

St Laurent de Mure -> Lyon 8 Mermoz
Lyon 8 Mermoz -> Mi Plaine

- Complémentarité spatiale avec la ligne TCL 1E
- Connexion avec les lignes TCL structurantes (Métro D, tram T2) et avec le TAD Mi Plaine et la ZI5

- **15** km
- **3** densités urbaines
- **3** zones d'emplois industrielles majeures

Ligne de covoiturage RD306 :

- Horaires d'ouverture spécifiques (semaine / weekend / HPM-HPS)
- Indemnités sièges libres
- Incitation financière



**Merci pour votre
attention**